

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/03/05/2020020580/justel>

Dossier numéro : 2020-03-05/07

Titre

5 MARS 2020. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française donnant force obligatoire à la décision de la Commission paritaire centrale des centres psycho-médico-sociaux libres confessionnels subventionnés du 22 octobre 2019 relative à la procédure électorale pour la mise en place des Instances de Concertation Locale

Source : COMMUNAUTE FRANCAISE

Publication : Moniteur belge du 16-03-2020 page : 15607

Entrée en vigueur : 22-10-2019

Table des matières

Art. 1-3

[ANNEXE.](#)

Art. N

Texte

Article [1er](#). La décision de la Commission paritaire centrale des centres psycho-médico-sociaux libres confessionnels subventionnés du 22 octobre 2019 relative à la procédure électorale pour la mise en place des instances de concertation locale, ci-annexée, est rendue obligatoire.

[Art. 2](#). La Ministre de l'Education est chargée de l'exécution du présent arrêté.

[Art. 3](#). Le présent arrêté produit ses effets le 22 octobre 2019.

[ANNEXE.](#)

[Art. N](#). (Image non reprise pour des raisons techniques, voir M.B. du 16-03-2020, p. 15608)